

Département fédéral des finances

Lausanne, le 14 mars 2024

Concerne : Modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, d'une valeur minimale ou pour lesquels le montant de l'impôt est insignifiant

Madame la Conseillère Fédérale Karin Keller-Sutter, Mesdames, Messieurs

La Fédération romande des consommateurs vous remercie de lui donner l'opportunité de s'exprimer sur la consultation relative à Modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, d'une valeur minimale ou pour lesquels le montant de l'impôt est insignifiant.

Alors que l'inflation grève le budget des ménages depuis bientôt deux ans et que la Suisse demeure un îlot de cherté, le Conseil fédéral envisage de réduire de moitié la franchise-valeur, exonérant les importations des particuliers de la TVA, dans le but de limiter les achats effectués à l'étranger. Cette mesure bureaucratique et chicanière cible les symptômes plutôt que de s'attaquer au véritable problème.

La FRC s'oppose donc à une telle diminution de la franchise-valeur et demande au Conseil fédéral d'user de sa marge de manœuvre et de reconsidérer le montant de son projet.

Si les achats de proximité restent cruciaux pour maintenir un tissu économique local robuste et que les consommateurs jouent un rôle central dans la pérennisation de cet écosystème, il est sensé de ne pas s'égarer dans des combats superficiels. Notons que le tourisme d'achat ne représentait que 2% des achats de denrées alimentaires en 2019, et dans d'autres secteurs tels que les médicaments, les revues, les cosmétiques ou l'électroménager, les écarts de prix demeurent étonnamment élevés. Ainsi, une approche équilibrée, axée sur la transparence des marges et la publication de données pour permettre une saine concurrence, semble plus pertinente que de pénaliser les consommateurs pour des comportements qui ne constituent qu'une infime partie du problème.

La FRC rejoint ainsi la position du Conseil fédéral dans sa réponse à la motion 19.3975 *Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier* selon laquelle une réduction du seuil d'exemption de valeur entraînerait une charge de travail disproportionnée pour le

FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS

personnel des douanes ainsi que pour les citoyens. Cela toucherait non seulement les consommateurs qui font des achats à l'étranger de manière ciblée, mais également tous les voyageurs revenant en Suisse depuis l'étranger.

Car La fréquence des achats à l'étranger ne découle pas principalement des avantages fiscaux liés au seuil d'exemption de valeur, mais plutôt des différences de prix parfois significatives pour des produits identiques ou encore d'une volonté de profiter d'une offre un peu différente dans un autre pays.

Par ailleurs, concernant les ménages qui s'approvisionnent régulièrement de l'autre côté de la frontière pour des raisons financières, une telle réduction de franchise valeur pourrait entraîner une augmentation du trafic et des embouteillages aux frontières. Cela inciterait non seulement à répartir les achats sur plusieurs trajets en voiture, mais aussi à déclarer désormais les achats qui étaient auparavant exonérés de droits de douane.

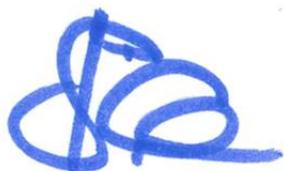
Bien que le Conseil fédéral soit opposé à une diminution du seuil d'exemption de valeur, il est néanmoins tenu de mettre en œuvre la motion 19.3975. Cependant, la motion ne précise pas de montant spécifique pour le seuil d'exemption de valeur, laissant ainsi au Conseil fédéral une certaine marge de manœuvre dans sa mise en œuvre. C'est pourquoi, l'abaissement de la franchise-valeur à 150 francs est pour notre association largement exagéré considérant qu'un abaissement situé entre 250 francs et les 300 francs actuels serait possible et correspondrait à la norme internationale : les pays de l'UE fixent un seuil d'exemption de valeur de 300 euros pour les importations en provenance de pays tiers, voire même de 430 euros pour les entrées par avion ou par bateau.

Il est évident qu'une approche chicanière et bureaucratique ne résoudra pas les véritables problèmes liés à l'îlot de cherté suisse. En revanche, réguler le marché en faveur d'une meilleure concurrence et agir sur les marges des intermédiaires semblent des pistes plus prometteuses pour instaurer des changements durables.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à nos préoccupations et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Fédération romande des consommateurs

Sophie Michaud Gigon



Jean Busché

